

PREFECTURE DE LOT-et-GARONNE

ETAT DES LOCAUX SUSCEPTIBLES D'ETRE UTILISES POUR L'HEBERGEMENT DES
RESSORTISSANTS FRANCAIS RAPATRIES D'INDOCHINE

Emplacement exact des propriétés ou bâtiments	Nom et adresse du propriétaire	Capacité du bâtiment	Etat Général	Aménagement ou réparation nécessaires	Observations
FOULAYRONNES Colonie de vacances Vallon de Véronne	Mairie d'AGEN	peut loger 60 personnes	bon	néant	
LAROQUE (bourg)	Administration des Domaines à AGEN	14 pièces	bon	néant	
Château du BOSQ, commune de Masquières bordure RN 656 3K 500 à l'Est de Tournon	Comptoir national d'Escompte de Paris	150 enfants d'une colonie de vacances y sont hébergés actuellement.	bon	néant	
Château de TOMBEBOUC commune d'ALLEZ-et-CAZENEUVE à 7 km au S.E. de Ste-Livrade	M. SEGUIN Georges demeurant à TRENTELS (Lot-et-Gne)	peut loger 100 personnes environ	manque d'entretien	aurait vraisemblablement besoin d'aménagement divers pour être utilisé	
Château de SAUMONT Centre Bourg	M. le BEGUE René, CANTENAC (Gironde) et 359 Brd Wilson Bordeaux.	2 cuisine, 25 chambres dont 14 meublées - Garages.	bon état très bien situé, eau gaz électrification chauffage. cité. téléph.	Réparation de certains plafonds et ta- pissierie. Instal- gaz électrification chauffage.	
Maison de TAUZIA rue Rontin à Mézin (L-&g)	Mme LALIMAN, Château de Carboste commune de MEZIN (L-&Gne)	12 pièces 1 garage	assez bon état - eau électricité.	Installation du chauffage	
Mme du Château de Laugareil, commune de Pompiey (Lot-et-Gne)	Mme Vve CELERIER à Paris	10 pièces 1 garage	Assez bon	néant	
Château de COULOUME commune de BARBASTE à 1 km à l'Ouest du Bourg	M. HERMANN à Paris	6 pièces 1 garage	bon	néant	
Château de Morin, commu- ne de Puch, à 4 kms Est du Bourg	Mme REY actuelle- ment au Congo Belge	1 cuisine, 20 chambres dont plusieurs avec cheminées d'après voisins - garage	Assez bon non vérifié celui-ci étant fermé	non vérifié	
Château de BERTRANET à 1 km de Houeillès	M. BEAUMATIN 3 rue Saint-Genes BOR- DEAUX	14 pièces	bon état	néant	
HOUEILLES	Administration des Domaines	4 baraquements 4 ménages	habitables eau - élec- tricité	néant	ancienne caserne gendarmerie

DE LOT-ET-GARONNE
LE BUREAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA GIRONDE

CABINET DU PRÉFET



Bordeaux, le 23 SEPTEMBRE 1955

Le Préfet de la Gironde,
Inspecteur Général de l'Administration
en Mission extraordinaire pour la IV^e Région

à

Monsieur le PREFET de LOT-ET-GARONNE
Cabinet

A G E N

OBJET : Hébergement de rapatriés d'Indochine.

REFER : Dépêche N° AC 09175 du 2 septembre 1955 de
M. le Président du Conseil des Ministres.

Par dépêche du 2 septembre, M. le Président du Conseil des Ministres a dû vous prier de faire rechercher dans votre département des immeubles ou groupes d'immeubles susceptibles d'être utilisés comme centres d'accueil pour les Français rapatriés d'Indochine.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, à toutes fins utiles, que les autorités de la IV^{ème} Région Militaire m'ont signalé l'existence à VILLENEUVE-SUR-LOT et SAINTE-LIVRADE d'un camp de 1.500 à 1.600 places - sans literie ni matériel - pouvant, le cas échéant, être mis à la disposition de la Commission Interministérielle pour les rapatriés d'Indochine.

LE PRÉFET,



*Camp de la fore
- Glendonville
- Moulin du lot
- bon état
- sans mobilier
- au marché près train
- Biat*

7 octobre 1955

Monsieur le Président de la Commission
Interministérielle pour les Rapatriés d'Indochine
20, rue de la Boétie

P A R I S

- - - - -

Hébergement des rapatriés d'Indochine

Lettre de M. le Président du Conseil des Ministres
du 2 septembre 1955 n° A.C.09175

m/ lettre du 17 septembre 1955

Je vous avais fait part, à la demande de M. le
Président du Conseil, des possibilités qui existent dans
mon département, de logement des civils rapatriés d'In-
dochine.

J'avais omis, à dessein, de signaler les possibi-
lités d'hébergement qu'offrent deux anciens camps militai-
res qui existent encore dans mon département à Sainte-Li-
vrade et à Bias.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'auto-
rité militaire vient de me signaler que le cas échéant
ces installations pourraient être mises à la disposition
de la Commission Interministérielle pour les Rapatriés
d'Indochine.

Je vous communique quelques renseignements sur
ces deux camps :

- l'un est situé à Sainte-Livrade-sur-Lot soit à 9 kms
de Villeneuve : il comprend 36 baraquements en brique
mesurant chacun 50 m de long. Ils sont actuellement
inoccupés sauf 4 qui ont été aménagés par la Mairie
de Sainte-Livrade pour le logement de sans-abri. L'état
de ces baraquements est évidemment très médiocre et de
nombreux travaux de réfection seraient nécessaires pour
permettre leur utilisation (notamment cloisement des
baraquements pour constituer de petits appartements).

Il paraît possible de loger 2.000 personnes dans ce camp, en habitation collective ou tout au moins 1.500 en logements séparés.

- Le deuxième camp militaire est situé à BIAS, soit à 4 kms de Villeneuve s/Lot,. Dans les 19 baraquements utilisables il serait possible d'aménager 150 logements de deux pièces chacun, ce qui permettrait d'héberger au total 800 personnes.

Je crois devoir néanmoins attirer votre attention sur l'état particulièrement médiocre de ces installations ; la plupart des couvertures sont à refaire ainsi que les planchers ; les canalisations d'eau et d'électricité nécessiteraient de nombreuses réfections.

Le recensement auquel j'ai fait procéder et qui n'était pas encore terminé lorsque je vous ai adressé mon premier rapport du 17 septembre, a permis de trouver un certain nombre d'immeubles pour lesquels je vous donne des renseignements dans la notice ci-jointe et qui pourraient, à la rigueur, être utilisés comme centres d'accueil provisoires, en attendant l'installation de centres permanents d'hébergement.

Je vous précise que les propriétaires de ces immeubles n'ont pas été consultés et qu'il n'est pas certain, dans ces conditions, qu'ils en acceptent l'occupation éventuelle sans indemnité.

Maurice PICARD

21 décembre 1955

un avant projet des travaux d'aménagement indispensables
à Sainte-Livrade.

A la demande de M. le Ministre des Affaires Etrangères
je vous serais reconnaissant de bien vouloir réserver bon
accueil à la demande de M. le Sous-Prefet de
VILLENEUVE-SUR-LOT
pour l'assistance ou des conseils de l'autorité municipale infé-
rieure des services techniques.

Le Chef de Cabinet

Jean DUPORT

Hébergement des rapatriés d'Indochine.

M. le Président du Conseil m'avait demandé, au mois d'octobre dernier, de faire recenser les possibilités qui existent, dans le département, pour le logement des civils rapatriés d'Indochine.

Ces renseignements étaient destinés à la Commission Inter-Ministérielle pour les rapatriés d'Indochine qui fonctionne à Paris.

Par la suite, M. le Préfet de la Gironde m'a signalé que l'autorité militaire accepterait que soient mises à la disposition de cette Commission, les installations du camp de Sainte-Livrade.

J'avais donc complété mes propositions à M. le Président du Conseil en lui signalant cette possibilité.

M. le Ministre des Affaires Etrangères (Relations avec les Etats Associés, service des affaires sociales) vient de me faire savoir que mes propositions, en ce qui concerne l'utilisation du camp de Sainte-Livrade, avaient été retenues en accord avec la Présidence du Conseil et le Ministère de la Défense Nationale.

Le Service Social des Etats Associés qui est chargé de l'hébergement des rapatriés, a désigné M. RUDLER ancien fonctionnaire de la Garde Indochinoise, pour établir

./.

12 décembre 1952

un avant projet des travaux d'aménagement indispensables
à Sainte-Livrade.

A la demande de M. le Ministre des Affaires Etrangères,
je vous serais reconnaissant de bien vouloir réserver bon
accueil à M. RUDLER au cas où celui-ci aurait besoin de
l'assistance ou des conseils de l'autorité municipale inté-
ressée ou de certains services techniques.

POUR LE PRÉFET
Le Chef de Cabinet.

Jean DUPORT

Rébergement des rapatriés d'Indochine.

M. le Président du Conseil m'avait demandé
au mois d'octobre dernier, de faire recenser les possi-
bilités qui existent, dans le département, pour le lo-
gement des civils rapatriés d'Indochine.

Ces renseignements étaient destinés à la
Commission Inter-Ministérielle pour les rapatriés d'Indo-
chine qui fonctionne à Paris.

En la suite, M. le Préfet de la Gironde m'a
signalé que l'autorité militaire accepterait que soient
mises à la disposition de cette Commission, les installe-
tions du camp de Sainte-Livrade.

J'avais donc complété mes propositions à
M. le Président du Conseil en lui signalant cette possi-
bilité.

M. le Ministre des Affaires Etrangères (Relations
avec les États Associés, Service des Affaires Sociales)
vient de me faire savoir que ses propositions, en ce qui
concerne l'utilisation du camp de Sainte-Livrade, avaient
été retenues en accord avec la Présidence du Conseil et
le Ministère de la Défense Nationale.

Le Service Social des États Associés qui est
chargé de l'hébergement des rapatriés, a désigné M. RUDLER
comme fonctionnaire de la Garde Indochinoise, pour établir